

## Rapport de la sous-commission du budget 2012

### Dicastère de Mme Annie Clerc

---

#### Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS)  
Karim Boukhris (POP)  
Florian Robert Nicoud (UDC): rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 27 septembre 2011, en présence de Mme Annie Clerc. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. Bédât, (550), Mme Houlmann et MM. Favre et Laini (420, 430), M. Scheurer (301, 311, 312, 314, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (483), ainsi que M. Latrèche (482). Le budget susmentionné a été passé en revue.

#### Service de la Jeunesse

Mme Clerc explique la décision du Conseil Communal de regrouper l'accueil préscolaire et parascolaire sous un même secteur. Ainsi, le secteur de l'accueil extrafamilial a été créé avec la volonté d'une meilleure lisibilité du développement voulu par la Ville et d'une meilleure visibilité pour les familles. Une responsable de l'accueil extrafamilial a été nommée, afin de gérer au mieux l'évolution des coûts et des places disponibles tout en simplifiant à terme les démarches des parents.

Le service de la jeunesse a donc intégré dernièrement dans son budget toutes les prestations anciennement gérées par le SCAS, à savoir les deux crèches communales du Chat Telot et de la Ferme Gallet (ouverte depuis mi-août), les crèches privées subventionnées, le parascolaire privé subventionné et le Foyer de l'Ecolier. Pour être subventionnée à 100%, selon la nouvelle réglementation, une structure doit assurer une couverture de 11 heures par jour et 225 jours par an pour le parascolaire et sur 240 jours pour le préscolaire.

Pour les crèches de la Ville, le Chat Telot dispose de 60 places toutes occupées et la Ferme Gallet (25 places) compte déjà plus de la moitié des effectifs prévus.

Sur l'ensemble de la Ville, le taux de couverture de l'accueil préscolaire (0-4 ans) tend à être atteint. Pour le parascolaire, le manque de places est important et le Conseil communal a la volonté d'ouvrir davantage de places et de favoriser l'installation de structures privées, subventionnées ou non.

Une certaine problématique existe quant à trouver des locaux adéquats pour accueillir le parascolaire (proximité avec les écoles). La Ville négocie avec le Canton sur des mesures transitoires et le travail porte aussi sur l'accueil spécifique des enfants de 4 et 5 ans, ce qui pourrait dégager à terme et progressivement une quarantaine de places en crèche.

Dans le secteur du préscolaire, le lieu importe moins même si les crèches sont davantage réparties au nord de la Ville.

Concernant le bâtiment Fantaisie 2 dont le Conseil général avait accepté l'acquisition, l'entrée en fonction était prévue en 2012 mais n'aura lieu qu'en 2014, en raison du départ différé du dernier occupant. Ce retard engendre évidemment un frein au développement de la structure parascolaire prévue.

Un seul centre financier (550) permet de regrouper l'ensemble des dépenses mais le budget est difficilement comparable avec les exercices précédents.

Sous la rubrique charges de personnel, le nombre d'EPT au Service de la jeunesse a augmenté puisqu'il intègre le personnel de l'accueil extra familial et celui du secteur de l'animation. Certains éducateurs qui étaient précédemment engagés à l'heure ont été mensualisés. L'engagement de tout le personnel pour la Ferme Gallet sera effectif au 1er janvier.

Concernant la rubrique biens, services et marchandises, il y a eu ajustement et regroupement de plusieurs comptes.

Pour l'achat du matériel éducatif (l'achat des livres pour les différentes crèches), il y a une collaboration avec la bibliothèque des jeunes.

Pour les locations, il s'agit du loyer des structures globales existantes mais également des deux projets que le Service voudrait ouvrir dans le quartier sud.

Concernant la gestion des déchets dans les crèches (couches-culottes), il a été opté pour une taxe au poids. Ce point révèle un vrai problème et une réflexion sera menée sur l'utilisation éventuelle de couches écologiques.

En rubrique subventions accordées, celles-ci sont constituées de la part communale en complément de celles des parents pour les structures privées subventionnées et communales.

La participation communale à l'ouverture de deux projets parascolaires communaux est incluse.

Compte 439'1000 Autres recettes : représente les recettes du secteur animation.

Compte 461'1000 Subventions cantonales : il s'agit des subventions cantonales et fédérales, subventions incitatives au développement des structures d'accueil.

Un outil informatique cantonal sera opérationnel au courant de l'été 2012. Ce dernier devra simplifier les démarches administratives pour toutes les directrices de crèches et les services communaux.

Concernant les crédits spéciaux, il s'agit du réaménagement de Charrière 2a et de la transformation de Serre 12. Pour ce dernier, il est question de rénover partiellement les fenêtres et les stores, ceci en raison des grosses pertes énergétiques.

### Ecole obligatoire

Lors de la rentrée scolaire 2012, la régionalisation sera effective. Le budget intégrera les 400 élèves des communes avoisinantes répartis dans les cycles 1 à 3. Par conséquent, les recettes ont

augmenté proportionnellement avec ces derniers. La répartition entre les trois secteurs n'est plus équitable mais une réflexion est menée sur la réorganisation de ces structures scolaires.

Actuellement, il est encore difficile de mesurer les conséquences financières de la régionalisation. Cette dernière interviendra pour les quatre, cinq derniers mois de 2012. Concernant les enfants des Ponts-de-Martel et de la Sagne, actuellement seuls viennent à La Chaux-de-Fonds les élèves du cycle 3 de La Sagne de section maturité.

Quinze collèges sont dénombrés, incluant ceux de la régionalisation, tel que le collège des Planchettes du cycle 1 ainsi que celui de La Sagne et des Ponts-de-Martel. En terme culturel, ces élèves vont bénéficier de prestations qu'ils n'avaient pas précédemment sans cette régionalisation.

L'organisation de l'Ecole obligatoire de La Chaux-de-Fonds sur la base du rapport Direction 09 en est à sa troisième année. Elle est opérationnelle et efficiente même si certaines adaptations sont encore à effectuer comme la volonté de créer des identités propres à chaque secteur. Il s'agit également cette année d'intégrer le nouveau plan d'études romand (PER) aux niveaux 1, 2, 5 et 9. Cette intégration s'échelonne sur trois ans. De plus, le Canton a la volonté de réorganiser les filières du cycle 3 ce qui demande un travail conséquent.

Un effort particulier est porté sur les familles qui sont en difficultés ou celles dont la structure familiale est fragile. Au cycle 1, 10% des familles sont prises en charge, pour que le bon développement de l'élève soit assuré.

Un commissaire souligne l'importance de garder ouvertes les écoles des environs pour assurer une scolarisation de proximité. Il en sera tenu compte dans la mise en place de la régionalisation; par contre, il est rappelé qu'il existe une imposition moyenne d'élèves par classe.

L'école du Crêt-du-Loche constate une augmentation réjouissante du nombre d'élèves.

Pour celle du Bas-Monsieur, il y a la volonté de la garder ouverte mais actuellement, elle n'a que 12 élèves de niveaux 3 à 7.

Concernant les charges du personnel enseignant, l'augmentation salariale est de 2,26%. De plus, la régionalisation inclura environ un demi-million de plus sur 4 mois et demi pour la gestion des écoles infantine et primaire de la région.

Ce sont environ 500 collaborateurs qui travaillent dans le secteur de l'école obligatoire.

Concernant les traitements, deux fermetures de classe sont opérées, ce qui permet une diminution de charges de personnel enseignant. Le retour sur l'assurance perte de gain (APG) se fait par le compte Remboursement de traitements.

Pour les Biens, Services et Marchandises, l'entretien des locaux du bâtiment Fantaisie 2 est effectué et on enregistre des recettes de l'ordre de CHF 200'000.- pour la location de ce dernier.

3142400 Halle Volta : les frais d'entretien sont inclus dans cette rubrique. Cela compense l'augmentation des charges.

Un commissaire demande quelles mesures seront prises pour la sensibilisation au traitement des déchets. Ces mesures rentrent dans le 3171600 Frais éducatifs. Des actions explicatives, préventives et concrètes seront dispensées, en collaboration avec tout le personnel enseignant qui sera ainsi intégré à cette démarche.

3174100 Camps et excursions : à titre informatif, le Service de l'école obligatoire signale que l'action Sapin solidarité, à but caritatif, a offert CHF 23'000.- pour aider des familles en difficultés financières. Cela dans le but que les élèves puissent participer aux camps. Ces montants sont déduits de la somme totale à verser par les familles.

On apprend que deux civilistes seront engagés pour un montant de CHF 32'000.-.

Un commissaire demande où sont comptabilisés les effets de la régionalisation. Une facturation par commune sera mise en place pour les quatre mois et demi de l'année 2012 concernant les nouveaux élèves qui proviennent de la régionalisation.

Cette facturation est mentionnée dans la facturation aux communes.

Au sujet des crédits spéciaux, il y a environ 250 classes et le matériel a une durée de vie qui se situe entre 30 et 50 ans. En diminuant le montant alloué aux crédits spéciaux, on ralentit le rythme de renouvellement du mobilier. Pour le collège de la Promenade, il faudra assainir les locaux en raison de l'humidité en sous-sol. L'installation d'un ascenseur est reportée à 2013.

Le matériel informatique dépend du Canton. Son taux d'amortissement est habituellement de quatre à cinq ans, mais il dépend des crédits obtenus.

### Service communal de l'action sociale

En introduction, les commissaires sont informés du transfert des activités préscolaires au Service de la Jeunesse.

M. Bossy est parti en retraite, M. Scheurer prendra la sienne à fin 2012, par conséquent sa relève doit être préparée.

Concernant les conséquences de la LACI, elles sont moins lourdes que prévu par le Canton ce qui a permis à la Ville de limiter l'impact en terme de ressources humaines.

L'introduction de la troisième étape des guichets sociaux régionaux (GSR) permettra l'ouverture d'un dossier unique par personne ou famille qui représentera une unité économique de référence pour laquelle sera calculé un revenu déterminant unifié (RDU).

Les deux premières étapes du GSR ont été réalisées. Des services vont être mis ensemble et des modes de calcul vont aussi être changés. Toutes les prestations sous conditions de ressources passeront par ce filtre. Ce dernier accueillera les personnes et les services concernés prendront des décisions sur la base des données fournies par le GSR. Il s'agit d'une nette amélioration administrative pour la population.

Comment intervenir sur les effets de seuil est une des principales préoccupations du service. Il y aurait la possibilité d'utiliser le dossier de la fiscalisation des personnes physiques pour limiter ces effets.

Le Canton prend en charge 40% des montants correspondants à la charge en personnel du service. La péréquation intercommunale (pot commun) est également capitale pour la Ville; c'est une manière de mieux répartir au travers de la régionalisation.

Actuellement, il existe un risque de cantonalisation des guichets car l'Etat a la volonté de regrouper le traitement des dossiers. Cela entraînerait une perte de la proximité, également de la lecture d'une situation sociale donnée. Les Villes et les Communes participent aux décisions d'application et jouent un rôle de contre pouvoir. Il est rappelé que les mesures en amont (bourses, prestations familiales, etc) même si elles sont financées à 100% par le Canton génèreraient des économies substantielles sur l'aide sociale et pour la Ville mais aussi pour le Canton.

En marge de la consultation du DSAS sur la planification médico-sociale pour les personnes âgées, la Ville devra aussi faire une réflexion sur les conséquences du vieillissement de la population et sur le maintien des personnes à domicile plutôt qu'en EMS.

Le montant de CHF 58'000.- concerne la prise en charge des 25 sacs gratuits pour les familles ayant des enfants de moins de 3 ans.

Un commissaire demande quelles sont les raisons des augmentations du budget consacré au village d'artisans. Un montant de CHF 100'000.- constitue une contribution au programme du village d'artisans.

L'expérience et le réseau de Job-Service sont précieux. Si la Commune avait dû mettre un tel système en place, cela aurait coûté beaucoup plus à la collectivité qui n'aurait pas pu bénéficier d'un réseau si ouvert.

Au sujet de la surveillance de cette institution, elle ne concerne pas l'efficacité mais la manière de codifier dans leurs comptes et de répartir certaines démarches. Il s'agit d'un contrôle que le Service de l'action sociale fait sur les parties administratives ainsi que sur les résultats finaux. Plus de quatre vingt jeunes ont été accueillis par Job-Service.

La somme investie est amortie après un an dès lors que trois à quatre personnes sont réinsérées durablement.

Charges de personnel : Pour l'ouverture des GSR, il aurait fallu engager trois personnes en 2012. Mais un seul poste sera attribué dès juillet et un deuxième à partir d'octobre pour une mise en place progressive de la troisième phase en juillet.

De plus, le secteur administratif a été renforcé pour soulager les assistants sociaux. La moyenne de dossiers traités par assistant se situe à 126-128 alors que la règle cantonale est de 100 +/- 20. Ces assistants ne se sentent pourtant pas surchargés par le nombre de dossiers.

La diminution des charges de CHF 16'000.- résulte du fait que certains bâtiments ont été entièrement amortis.

La subvention cantonale, devra encore être augmentée en raison de tâches qui seront transmises à la Ville par le Canton. Des négociations sont en cours afin de modifier la règle actuelle selon laquelle seulement 70% du nombre des postes d'assistants sociaux est, en principe, reconnu en matière administrative. Cette disposition aurait pour effet de reporter sur les assistants sociaux des tâches administratives pour lesquelles ils sont moins performants et plus chers. L'application de la règle cantonale exigerait donc un nombre de postes d'assistants sociaux plus important qu'actuellement. Au surplus, le fait de reporter sur les Communes des missions en ne les subventionnant qu'à 40% n'est pas admissible.

### Centre d'orthophonie

Actuellement, l'office de l'enseignement spécialisé analyse les impacts financiers et thérapeutiques sur des propositions d'améliorations en vue de maîtriser les coûts de l'orthophonie dans le canton. Ce ne sont pas les centres d'orthophonie des villes qui contribuent aux augmentations de charges puisque leur budget est contrôlé par les instances politiques. L'augmentation des cas résulte de la prise en charge des enfants en difficultés scolaires et des ouvertures de cabinets privés soumises à aucune limitation. Les orthophonistes prennent aussi en charge des enfants en âge préscolaire gravement atteints.

De plus, depuis quelques années les pathologies se sont diversifiées. Une réflexion est aussi menée sur une autre manière d'améliorer la situation de ces élèves.

Au sujet du contrôle des absences, celui-ci a été analysé et des propositions concrètes ont été mises en place depuis mars 2011. Les absences sont facturées au prix coûtant. Parfois, quelques tensions apparaissent dès que les parents reçoivent les factures pour les séances manquées, mais la majorité admet le paiement en cas d'absence non justifiée.

Le but est de réduire le nombre d'absences avec des excuses de dernière minute sans motif valable et surtout d'assurer un meilleur suivi thérapeutique en responsabilisant les parents sur la nécessité de la régularité du traitement. Le taux d'absence varie entre 4 à 5%. Depuis le début de l'année (janvier-mai), environ CHF 4000.- ont été facturés.

Les coûts du centre d'orthophonie sont maîtrisés.

### Centre de santé scolaire

Le projet de santé communautaire est une manière de concevoir la santé de manière plus globale. Pour y parvenir, il s'agit d'alléger les contrôles annuels de dépistage tout en y gardant un œil attentif sur la santé physique. Dans chaque secteur, il y a un groupe de santé communautaire composé des personnes suivantes : un directeur de cycle, les délégués des enseignants, des parents, du service socio-éducatif, des élèves, de l'infirmière scolaire du secteur et du médecin scolaire. Actuellement, un projet est défini par secteur dont celui de la question de l'hygiène auprès des élèves du cycle 1.

Sur ce point, l'école d'art, s'est vue attribuer un mandat pour sensibiliser les élèves à l'hygiène.

Au sujet des problèmes de la jeunesse, la Ville se situe dans la moyenne cantonale voire en dessous. L'alcool reste un sujet de préoccupation.

Quant au Canton, il viendra présenter les résultats de cette étude effectuée chez les jeunes prochainement.

A la demande d'un commissaire, le Dr Latrèche répond que le poste Ville Santé OMS fait partie du cadre de législation 2008-2012. Il s'agit d'un projet de concept de promotion de la santé qui a pour but de sensibiliser la population à la santé au sens large. Un groupe de travail est composé d'un représentant du Conseil communal, de quelques chefs de service et des personnes de la société civile.

En février 2012, différents professionnels de pays francophones participeront à un colloque sur les relations intergénérationnelles "les temps de la ville, les temps de la vie, des espaces de vie pour les générations". Les participants paieront chacun une contribution. Cet événement profitera également au tourisme de la région, ce qui n'est pas négligeable.

Ce montant figure dans le budget à des fins comptables et une volonté certaine existe pour rechercher des fonds.

Concernant les crédits spéciaux, la gestion de la pharmacie par le biais d'un logiciel a été inscrite au budget de fonctionnement du service informatique. Ce logiciel optimisera la gestion des produits à partir des demandes des enseignants ainsi que la gestion des stocks.

La sous-commission remercie très sincèrement la cheffe du dicastère et les responsables des services auditionné-e-s de leur excellente collaboration à les renseigner de manière claire et exhaustive. Ses remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaborateurs du dicastère pour leur travail et leur engagement au service de notre communauté.

Le rapporteur  
Florian Robert-Nicoud